



Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2025

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
 - a) Généralités
 - b) Les dépenses et recettes de fonctionnement au budget primitif 2025
 - c) La fiscalité
 - d) Les dotations
- III. La section d'investissement
 - a) Généralités
 - b) Les dépenses et recettes d'investissement au budget primitif 2025
 - c) Les principaux projets d'investissement prévus pour l'année 2025
 - d) Les subventions d'investissement
- IV. Historique des données financières
 - a) L'affectation du résultat
 - b) L'épargne brute
 - c) Le fonds de roulement
 - d) Etat de la dette de 2025 à 2040
 - e) Les ratios du budget primitif 2025

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20250328-19-2025-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 28 mars 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 28 février 2025.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement malgré une hausse constante des charges accélérée par l'inflation tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant au maximum le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de l'Etat de la Région ou tout autre partenaire chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la section de fonctionnement permet la gestion des affaires courantes de l'autre la section d'investissement a vocation à préparer l'avenir.

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20250328-19-2025-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II. La section de fonctionnement

III.

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires

au fonctionnement courant des services communaux.

- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, périscolaire, concessions...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 sont estimées à 11 269 085 euros.

Il existe principalement trois types de recettes :

- Les ressources fiscales qui représentent à elles seules 63 % des recettes réelles de 2024 sont composées de recettes issues de la fiscalité locale et de la fiscalité reversée.
- Les dotations et participations retracent d'une part les versements reçus au titre des dotations d'Etat et d'autre part les participations reçues de divers tiers en vertu de la réglementation, contrats ou conventions
- Les autres recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

Années	Plan comptable M14(D)					Plan comptable M57(D)		
	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Impôts et taxes	4 305 666,31	4 348 572,76	4 386 198,55	4 402 943,05	4 572 689,69	4 972 375,68	4 814 189,63	4 854 085,00
Dotations et participations	1 435 454,84	1 546 159,02	1 537 014,62	1 791 811,14	1 840 364,44	1 938 223,70	2 128 906,68	2 039 695,00
	5 741 121,15	5 894 731,78	5 923 213,17	6 194 754,19	6 413 054,13	6 910 599,38	6 943 096,31	6 893 780,00
Produits des services	407 018,33	363 991,81	217 652,85	274 516,43	362 218,10	369 707,39	377 774,04	372 061,40
Autres produits de gestion courante	246 676,27	199 168,70	207 157,19	202 753,68	213 188,60	218 199,62	219 205,12	181 000,00
Produits financiers	7,72	9,69	7,72	7,08	-	9,87	13,73	-
Produits exceptionnels	268 432,86	23 743,18	12 492,57	37 814,76	14 128,50	66,80	9 284,17	500,00
Reprises sur provisions	41 000,00	-	-	-	-	30 259,79	-	-
Atténuations de charges	241 020,13	157 747,89	110 953,29	173 353,76	94 170,42	89 330,93	75 207,00	50 000,00
Total des Recettes Réelles	6 945 276,46	6 639 393,05	6 471 476,79	6 883 199,90	7 096 759,75	7 618 173,78	7 624 580,37	7 497 341,40
R002	2 349 453,96	2 477 185,67	2 900 613,77	2 887 775,18	3 058 488,61	3 520 741,22	3 492 371,43	3 771 583,60

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts. Compte tenu des évolutions réglementaires, les salaires pour 2025 sont estimés 4 050 000 € des dépenses de fonctionnement de la ville.

On peut estimer les dépenses de fonctionnement de 2025 à 8 864 075 euros et les recettes de fonctionnement y compris le R002 à 11 269 085 €

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20250328-19-2025-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. C'est un outil de pilotage incontournable d'une collectivité puisqu'il permet d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement et de déterminer la capacité à investir de la collectivité.

b) Les dépenses et recettes de fonctionnement au budget primitif 2025

Dépenses de fonctionnement

Code	TYPE	Libellé	BP 2025
011.	CHAPITRE	Charges à caractère général	2 152 998,00
012.	CHAPITRE	Charges de personnel et frais assimilés	4 050 000,00
023.	CHAPITRE	Virement à la section d'investissement	1 799 277,98
042.	CHAPITRE	Opérations d'ordre de transfert entre sections	220 000,00
65.	CHAPITRE	Autres charges de gestion courante	549 800,00
66.	CHAPITRE	Charges financières	71 999,02
67.	CHAPITRE	Charges exceptionnelles	10 000,00
68.	CHAPITRE	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	10 000,00
TOTAL			8 864 075,00

Recettes de fonctionnement

Code	TYPE	Libellé	BP 2025
002.	CHAPITRE	Résultat d'exploitation reporté	3 771 583,60
013.	CHAPITRE	Atténuations de charges	50 000,00
042.	CHAPITRE	Opérations d'ordre de transfert entre sections	160,00
70.	CHAPITRE	Produits des services, du domaine et ventes divers	372 061,40
73.	CHAPITRE	Impôts et taxes	1 330 082,00
731.	CHAPITRE	Fiscalité locale	3 524 003,00
74.	CHAPITRE	Dotations, subventions et participations	2 039 695,00
75.	CHAPITRE	Autres produits de gestion courante	181 000,00
76.	CHAPITRE	Produits financiers	0,00
77.	CHAPITRE	Produits exceptionnels	500,00
78.	CHAPITRE	Reprises sur provisions	0,00
TOTAL			11 269 085,00

c) La fiscalité

Les taux votés en 2025 identiques à ceux de 2024 sont les suivants :

- Taxe d'habitation résidence secondaire : 16,76 %
- Taxe foncière sur le bâti : 58,36 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 99,38 %

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20250328-19-2025-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception en préfecture : 04/04/2025

Le produit attendu en 2025 pour la fiscalité locale s'élève à 3 524 003 € (selon l'Etat prévisionnel 1259)

d) Les dotations

A ce jour et pour 2025, les dotations attendues sont de 2 039 695 euros. Elles se décomposent de la manière suivante :

➤ Les dotations de l'état :

- ⇒ Dotation forfaitaire des communes : 450 081 €
- ⇒ Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes : 739 760 €
- ⇒ Dotation de solidarité urbaine (DSU) des communes : 223 215 €
- ⇒ Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes : 191 868 €
- ⇒ Compensation pour exonération de taxes foncières : 246 808 €

➤ Les autres dotations :

- ⇒ Fond de compensation de la TVA : 20 000 €
- ⇒ Autres participations : 155 463 €
- ⇒ Dotation pour les titres sécurisés : 12 500 €

IV. La section d'investissement

V.

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen et à long terme. Elle concerne des actions qui contribuent à accroître le patrimoine communal.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- ❖ en dépenses : toutes les dépenses faisant varier la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux (bâtiments ou voirie) sur des structures déjà existantes ou sur des structures en cours de création.
- ❖ en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Les dépenses et recettes d'investissement au budget primitif 2025

Pour 2025 les dépenses et recettes d'investissement sont évaluées à 5 351 348 €.

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20250328-19-2025-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Ci-dessous la décomposition du budget par opération

Dépenses d'investissement

Code	TYPE	Libellé	BP 2025
001.	CHAPITRE	Solde d'exécution de la section	1464 404,66
OPFI.	OPERATION	Opération financière	210 159,36
OPNI.	OPERATION	Opération non individualisée	14 910,00
200.	OPERATION	TERRAINS DIVERS	1719 350,00
300.	OPERATION	MATERIEL	134 380,60
400.	OPERATION	BATIMENTS DIVERS	1266 134,57
415.	OPERATION	NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE DU MOULIN	0,00
418.	OPERATION	ACHAT DE BATIMENT	0,00
419.	OPERATION	TERRAIN SYNTHETIQUE	0,00
420.	OPERATION	HALLE COUVERTE	0,00
500.	OPERATION	VOIRIES DIVERSES	203 327,41
504.	OPERATION	ECLAIRAGE PUBLIC	273 706,40
512.	OPERATION	VIDEO PROTECTION	29 320,00
515.	OPERATION	AMENAGEMENT URBAIN	35 655,00
527.	OPERATION	BAIGNADE	0,00
528.	OPERATION	Aménagement du parc de l'Abbaye	0,00
TOTAL			5 351 348,00

Recettes d'investissement

Code	TYPE	Libellé	BP 2025
001.	CHAPITRE	Solde d'exécution de la section	0,00
021.	CHAPITRE	Virement de la section d'exploitation	1799 277,98
OPFI.	OPERATION	Opération financière	1126 973,02
OPNI.	OPERATION	Opération non individualisée	1019 180,00
200.	OPERATION	TERRAINS DIVERS	876 166,00
300.	OPERATION	MATERIEL	4 500,00
400.	OPERATION	BATIMENTS DIVERS	334 570,00
415.	OPERATION	NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE DU MOULIN	0,00
418.	OPERATION	ACHAT DE BATIMENT	0,00
419.	OPERATION	TERRAIN SYNTHETIQUE	5 300,00
420.	OPERATION	HALLE COUVERTE	0,00
500.	OPERATION	VOIRIES DIVERSES	0,00
504.	OPERATION	ECLAIRAGE PUBLIC	165 381,00
512.	OPERATION	VIDEO PROTECTION	0,00
515.	OPERATION	AMENAGEMENT URBAIN	20 000,00
527.	OPERATION	BAIGNADE	0,00
528.	OPERATION	Aménagement du parc de l'Abbaye	0,00
TOTAL			5 351 348,00

c) Les principaux projets d'investissement prévus pour l'année 2025

⇒ Réhabilitation de la piste d'athlétisme et terrain de foot
 ⇒ Création d'un padel

- ⇒ Fin de chantier du nouveau cimetière - rue de Plainval
- ⇒ Travaux de voirie : marquage routier, remplacement des tampons de voirie rue valentin Legrand , rue du Banc Saint pierre, rue de Boutavent, Rotibecquet

- ⇒ Fin de la réhabilitation du « Blues Picard
- ⇒ Rénovation des bâtiments publics : Rénovation de la structure (poutre) du gymnase - Réfection de toitures
- ⇒ Remplacement de diverses menuiseries ...

d) Les subventions d'investissement

Y compris les restes à réaliser, les subventions attendues pour 2025 sont de l'ordre de 1 425 097 euros. Elles permettront le financement partiel de certains projets d'investissement cités ci-dessus.

VI. Historique des données Financières

a) L'affectation du résultat

FONCTIONNEMENT	2018	2019	2020	2021	2022	2023	CA 2024	BP 2025
Dépenses de fonctionnement N	6 387 941,04	5 944 664,52	5 823 450,96	6 326 571,10	6 273 720,43	6 863 126,62	6 571 812,31	8 864 075,00
Recettes de fonctionnement N	6 956 288,06	6 648 533,05	6 480 361,84	6 894 580,84	7 096 919,75	7 618 333,78	7 630 998,14	11 269 085,00
Résultat de fonctionnement de l'exercice N	568 347,02	703 868,53	656 910,88	568 009,74	823 199,32	755 207,16	1 059 185,83	2 405 010,00
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (montant que l'on retrouve sur le compte R002 du Budget primitif de l'exercice antérieur)	2 349 453,96	2 481 165,65	2 900 613,77	2 887 775,18	3 058 488,61	3 520 741,22	3 492 371,43	3 771 583,60
Résultat global de fonctionnement	2 917 800,98	3 185 034,18	3 557 524,65	3 455 784,92	3 881 687,93	4 275 948,38	4 551 557,26	6 176 593,60
INVESTISSEMENT								
Dépenses d'investissement N	3 364 764,76	1 764 882,78	1 105 558,73	925 964,18	1 394 072,52	983 382,03	2 008 940,04	5 351 348,00
Recettes d'investissement N	2 737 577,89	1 297 268,80	788 104,97	1 390 607,55	1 161 222,12	724 506,79	1 395 217,33	5 351 348,00
Résultat d'investissement de l'exercice N	-627 186,87	-467 613,98	-317 453,76	464 643,37	-232 850,40	-258 875,24	-613 722,71	0,00
Résultat d'investissement antérieur reporté								
D001 : déficit d'investissement cumulé en dépenses (donc un montant précédé d'un signe -)	585 891,60	-38 531,95	-506 145,93	-823 599,68	-358 956,31	-591 806,71	-850 681,95	-1 464 404,66
R001 : excédent d'investissement cumulé en recettes (donc un montant précédé d'un signe + ou sans signe)								
Résultat global d'investissement	-41 295,27	-506 145,93	-823 599,69	-358 956,31	-591 806,71	-850 681,95	-1 464 404,66	-1 464 404,66
RESTES A REALISER								
Restes à réaliser N sur N+1 en dépenses d'investissement	636 062,00	112 044,65	93 238,00	163 050,00	104 000,00	246 800,00	190 680,00	
Restes à réaliser N sur N+1 en recettes d'investissement	236 741,96	333 770,17	247 088,21	124 710,00	334 860,00	313 905,00	875 111,00	
Solde des restes à réaliser	-399 320,04	221 725,52	153 850,21	-38 340,00	230 860,00	67 105,00	684 431,00	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	-440 615,31	-284 420,41	-669 749,48	-397 296,31	-360 946,71	-783 576,95	-779 973,66	-1 464 404,66
Report d'excédent en section de fonctionnement	2 477 185,67	2 900 613,77	2 887 775,17	3 058 488,61	3 520 741,22	3 492 371,43	3 771 583,60	4 712 188,94
RESULTAT GLOBAL DU BUDGET PRINCIPAL	2 477 185,67	2 900 613,77	2 887 775,17	3 058 488,61	3 520 741,22	3 492 371,43	3 771 583,60	4 712 188,94

b) L'épargne brute

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025
Total Recettes Réelles de Fonctionnement	6 945 276,46	6 639 393,05	6 471 476,79	6 883 199,90	7 096 759,75	7 618 173,78	7 624 580,37	7 497 341,40
Total Dépenses Réelles de fonctionnement	6 000 476,66	5 747 305,63	5 630 784,25	6 126 912,27	6 070 150,93	6 659 322,68	6 328 148,55	6 844 797,02
Epargne brute	944 799,80	892 087,42	840 692,54	756 287,63	1 026 608,82	958 851,10	1 296 431,82	652 544,38

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie. Elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

c) Le fonds de roulement

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20250328-19-2025-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception en préfecture : 04/04/2025

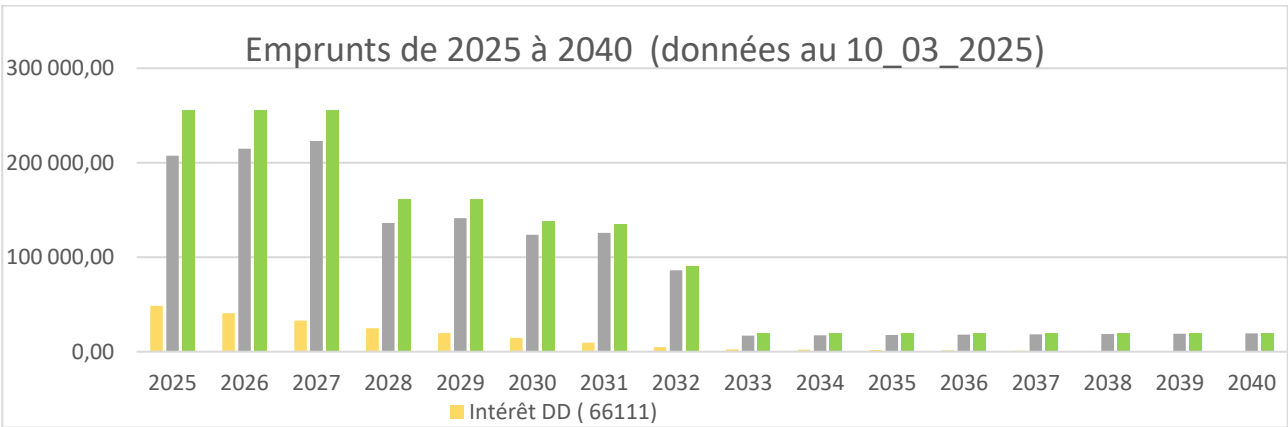
Le fonds de roulement correspond à l'excédent des ressources stables sur les emplois stables du bilan. Il vise à compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

Il correspond à la somme algébrique de l'excédent ou du déficit reporté en fonctionnement, du solde d'exécution en investissement et de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Fonds de roulement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025
Résultat de fonctionnement reporté excédent (R002)	2 349 453,96	2 481 165,65	2 900 613,77	2 887 775,18	3 058 488,61	3 520 741,22	3 492 371,43	3 771 583,60
Résultat de fonctionnement reporté déficit (D002)								
Résultat de Fonctionnement de l'exercice	568 347,02	703 868,53	656 910,88	568 009,74	823 199,32	755 207,16	1 059 185,83	1 824 190,00
Résultat d'investissement reporté excédent (R001)	585 891,60							
Résultat d'investissement reporté déficit (D001)		-38 531,95	-506 145,93	-823 599,68	-358 956,31	-591 806,71	-850 681,95	-1 464 404,66
Résultat d'investissement de l'exercice	-627 186,87	-467 613,98	-317 453,76	464 643,37	-232 850,40	-258 875,24	-613 722,71	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (recette)	440 615,31	284 420,41	669 749,48	397 296,31	360 946,71	783 576,95	779 973,66	-1 464 404,66
Fonds de roulement Initial	3 317 121,02 €	2 963 308,66 €	3 403 674,44 €	3 494 124,92 €	3 650 827,93 €	4 208 843,38 €	3 867 126,26 €	2 666 964,28 €

d) Etat de la dette de 2025 à 2040

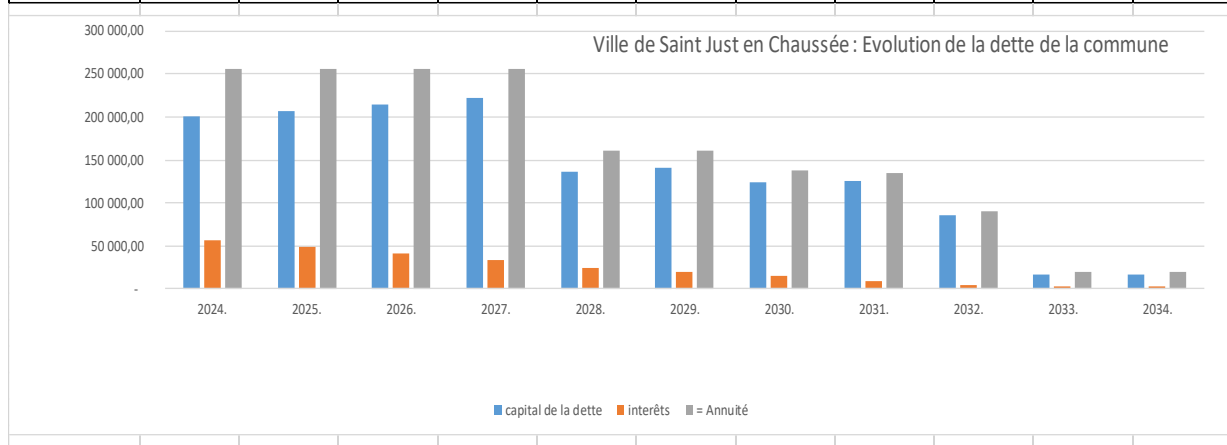
années	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040
Intérêt DD (66111)	48 484,03	40 863,10	32 912,43	24 932,84	19 828,99	14 508,33	9 561,30	4 717,51	2 411,47	2 113,04	1 809,39	1 504,68	1 186,13	866,24	540,77	210,27
remboursement du capital DI 1641	207 258,95	214 879,88	222 830,60	136 099,24	141 202,98	123 738,82	125 889,17	85 979,98	17 039,17	17 337,60	17 641,25	17 945,96	18 264,51	18 584,40	18 909,87	19 240,32
Annuité	255 742,98	255 742,98	255 743,03	161 032,08	161 031,97	138 247,15	135 450,47	90 697,49	19 450,64	19 450,64	19 450,64	19 450,64	19 450,64	19 450,64	19 450,64	19 450,59



En nette diminution depuis 2016 favorisant ainsi un meilleur autofinancement des investissements de la commune. En 2028 cette dette baissera de nouveau sur les emprunts existants. Un nouvel emprunt est prévu pour 2025 pour le financement des équipements sportifs sans pour autant mettre en difficulté l'autofinancement communal.

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20250328-19-2025-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Année	2024.	2025.	2026.	2027.	2028.	2029.	2030.	2031.	2032.	2033.	2034.
capital de la dette	199 940,00	207 258,00	214 880,00	222 830,00	136 100,00	141 205,00	123 739,00	125 890,00	85 980,00	17 040,00	17 340,00
intérêts	55 810,00	48 500,00	40 870,00	32 915,00	24 940,00	19 830,00	14 510,00	9 570,00	4 720,00	2 415,00	2 115,00
= Annuité	255 750,00	255 758,00	255 750,00	255 745,00	161 040,00	161 035,00	138 249,00	135 460,00	90 700,00	19 455,00	19 455,00



e) Les ratios du budget primitif 2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	6112

Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	778.62

Informations financières – ratios	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	1119.89
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	1226.66
3 Dépenses d'équipement brut / population	570.37
4 Encours de dette / population (2) (3)	62.54
5 DGF / population	262.59
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	59.17 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	94.0973 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	46.5 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	5.0986 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	8.7 %

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20250328-19-2025-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025